

# Depuis le milieu des années 1990, les inégalités de niveau de vie augmentent nettement avant redistribution mais de manière plus limitée après redistribution

En 2022, en France métropolitaine, la moitié de la population habitant en logement ordinaire a un niveau de vie inférieur à 2 028 euros par mois. En euros constants, soit en tenant compte de l'inflation, ce niveau de vie médian a progressé de 24 % depuis 1996 : il a augmenté de 1,4 % par an en moyenne entre 1996 et 2008, avant de stagner, après la crise financière, entre 2009 et 2015. Entre 2016 et 2021, le niveau de vie médian augmente à nouveau d'environ 0,9 % par an en moyenne. En 2022, il est stable en euros constants par rapport à 2021.

Les inégalités avant redistribution ont augmenté depuis le milieu des années 1990. Après redistribution, leur hausse est plus modérée : l'effet redistributif du système sociofiscal s'est en effet amplifié. Les inégalités après redistribution ont néanmoins retrouvé en 2021 les niveaux de 2018 et du début des années 2010, les plus hauts observés depuis 1996, et se maintiennent proches de ces points hauts en 2022. Malgré tout, elles demeurent à un niveau relativement faible par rapport aux autres pays de l'OCDE.

En 2022, 14,4 % des personnes habitant en logement ordinaire vivent sous le seuil de pauvreté en France métropolitaine, soit 9,1 millions de personnes. Ce taux place la France dans une position intermédiaire parmi les pays européens. Il est plus élevé dans les territoires urbains que dans les territoires ruraux, notamment dans le rural périurbain. Les personnes au chômage, les familles monoparentales et les enfants sont particulièrement exposés au risque de pauvreté.

Sur longue période, le taux de pauvreté a diminué dans les années 1970 et 1980 avant de se stabiliser à partir du milieu des années 1980. Il a atteint en 2021 un des niveaux les plus élevés de la dernière décennie, et reste proche de ce niveau en 2022. Après être resté à un niveau proche de 20 % durant la décennie 2010, l'intensité de la pauvreté, mesurée par l'écart entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté, a fortement fluctué depuis 2020. L'indicateur s'établit en 2022 à un niveau inférieur à 20 % et à sa moyenne des 25 dernières années.

En considérant aussi les populations qui vivent dans les DOM ou qui vivent dans une communauté, dans une habitation mobile ou sont sans abri, un peu plus de 11 millions de personnes seraient en situation de pauvreté en France en 2021.

## ► Avertissement

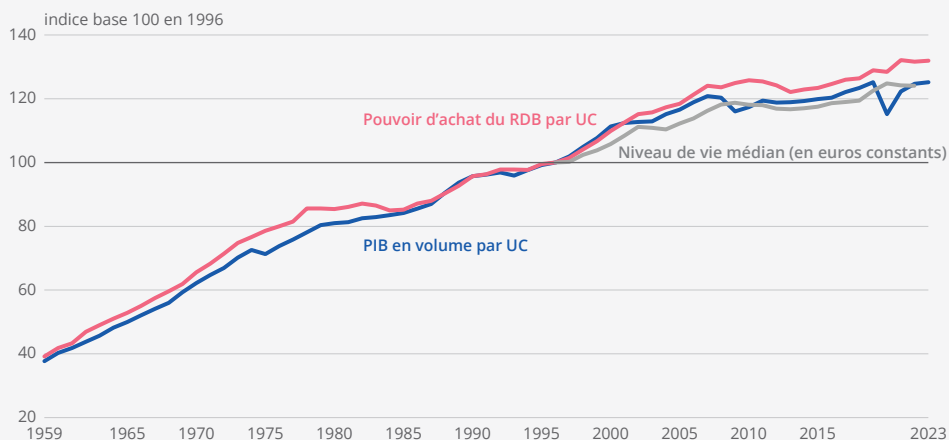
La plupart des chiffres sur les revenus diffusés dans cet ouvrage portent sur la période 1996-2021, 2021 étant la dernière année pour laquelle l'ensemble des données étaient disponibles au moment de la rédaction de cette vue d'ensemble. Les principaux indicateurs ont fait l'objet d'une actualisation pour intégrer des données sur les niveaux de vie en 2022, rassemblées principalement dans l'encadré 1. Des tableaux complémentaires intégrant les données pour l'année 2022 sont également mis à disposition en téléchargement.

En 2021, la moitié des personnes vivant en **logement ordinaire** en France métropolitaine ont un **niveau de vie** inférieur à 1 930 euros par mois, soit 23 160 euros par an selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) ► **sources et méthodes** [Albouy *et al.*, 2023]. Ce niveau de vie **médian** correspond à un **revenu disponible** de 1 930 euros par mois pour une personne seule et de 4 050 euros par mois pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans<sup>1</sup> ► **fiche 1.3**. Ce niveau de vie médian s'établit en 2022 à 2 028 euros par mois, soit une augmentation de 5,1 % sans tenir compte de l'inflation. En tenant compte de l'inflation (5,2 % en moyenne en 2022), le niveau de vie médian est stable en euros constants par rapport à 2021 ► **encadré 1**.

L'ERFS est disponible annuellement depuis 1996 et jusqu'en 2022. Les séries de la comptabilité nationale fournissent à la fois des données plus anciennes et plus récentes mais pour un indicateur agrégé, le **pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages par unité de consommation (UC)**, ou « pouvoir d'achat des ménages » dans la suite de ce texte. Contrairement aux indicateurs usuels de niveau de vie mobilisés dans cet ouvrage, cet indicateur attribue une valeur monétaire à l'avantage que procure à un ménage la propriété de sa résidence principale (loyer imputé).

Depuis les années 1960, le pouvoir d'achat des ménages a évolué à un rythme proche de celui de l'activité économique. Il a triplé entre 1959 et 2007, soit une croissance annuelle moyenne de 2,4 %, mais a diminué légèrement entre 2008 et 2014 à la suite de la crise financière puis économique ► **figure 1**. Depuis 2014, il progresse à nouveau, en moyenne de 0,8 % par an. En 2023, le pouvoir d'achat des ménages dépasse de 54 % son niveau de 1980, de 38 % son niveau de 1990, de 20 % son niveau de 2000 et de 5 % son niveau de 2010. Depuis 1996, le niveau de vie médian des ménages (une fois corrigé de l'inflation) a connu une évolution relativement similaire ► **fiche 1.6**.

## ► 1. Évolution du PIB en volume par UC, du pouvoir d'achat du RDB des ménages par UC et du niveau de vie médian de 1959 à 2023



**Notes :** En 2020, le niveau de vie médian doit être considéré avec prudence, en raison de difficultés de production spécifiques à cette année. Pour permettre une comparaison temporelle, les indicateurs de niveau de vie ont été rééchantillonnés et chaînés de 1996 à 2020.

**Lecture :** Entre 1996 et 2022, le niveau de vie médian a augmenté de 24,1 % (indice 124,1, base 100 en 1996).

**Champ :** France pour le PIB et le pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) par unité de consommation (UC) ; France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante pour le niveau de vie médian.

**Sources :** Insee, comptes nationaux, base 2020 (données provisoires pour 2023 et semi-définitives pour 2022) ; Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rééchantillonnées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2022.

<sup>1</sup> En euros de 2023, c'est-à-dire en tenant compte de l'augmentation du niveau des prix entre 2021 et 2023, ces montants s'élèvent respectivement à 2 130 et 4 470 euros par mois.

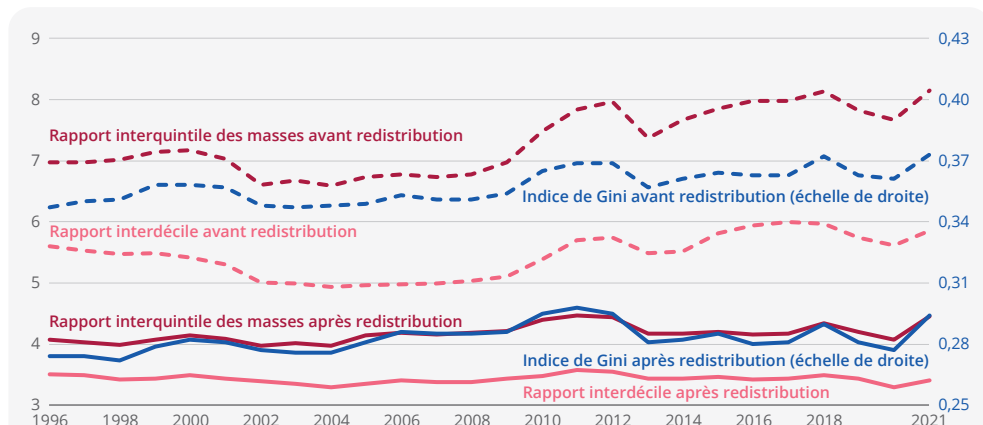
Lors des épisodes de récession économique (1975, 1993, 2008, 2020), le pouvoir d'achat s'est plutôt maintenu alors que le PIB diminuait [Blanchet, Lenseigne, 2019]. Cela s'explique en grande partie par le système de protection sociale (minima sociaux, allocations chômage, etc.) qui a atténué l'impact des chocs économiques classiques (1975, 1993 et 2008) sur le revenu des ménages et a eu pour contrepartie une dégradation du déficit public. En 2020, malgré la récession économique inédite liée à la pandémie de Covid-19 (le PIB par UC s'est contracté de 8,0 % en volume), le pouvoir d'achat des ménages par UC et le niveau de vie médian sont restés globalement stables, grâce notamment à la mise en place de mesures massives de soutien au revenu (extension de la prise en charge de l'activité partielle, fonds de solidarité à destination des indépendants, etc.) [Martin, 2021].

## Les inégalités avant redistribution ont augmenté depuis 1996

Pour analyser les inégalités de niveau de vie, plusieurs indicateurs complémentaires sont fréquemment mobilisés. Deux indicateurs comparent les niveaux de vie de populations plus aisées à des populations plus modestes : le **rapport interdécile D9/D1**, qui compare les seuils de niveau de vie des 10 % les plus aisés et des 10 % les plus modestes, et le **rapport interquintile des masses (ratio (100-S80)/S20)** qui compare les masses de niveau de vie détenues par les 20 % les plus aisés et les 20 % les plus modestes. Enfin, l'**indice de Gini** prend en compte l'ensemble de la distribution des revenus.

**Avant redistribution**, c'est-à-dire avant prélèvement des **impôts directs** et ajout des **prestations sociales**, le niveau de ces indicateurs a globalement augmenté depuis 1996. L'indice de Gini avant redistribution est ainsi passé de 0,347 en 1996 à 0,373 en 2021 ► **figure 2**, où il atteint son plus haut niveau. Cet accroissement des inégalités est en grande partie lié à la baisse des niveaux de vie avant redistribution des plus modestes. La masse des niveaux de vie avant redistribution détenue par les 20 % les plus modestes est en effet passée de 6,2 % à 5,3 % de la masse totale des niveaux de vie avant redistribution entre 2007 et 2021. Cette baisse est pour l'essentiel liée à la diminution des revenus d'activité, et dans une moindre mesure à celle des pensions de retraite et des revenus du patrimoine. Elle n'a été que partiellement compensée par l'augmentation des allocations chômage. La conjoncture dégradée sur le marché du travail entre 2008 et 2017 a en effet entraîné une augmentation de la proportion de personnes percevant une allocation chômage parmi les 20 % les plus modestes : cette part est passée de 23,7 % en 2008 à 31,7 % en 2017, avant de revenir à 29,3 % en 2021.

### ► 2. Inégalités de niveau de vie avant et après redistribution depuis 1996



**Notes :** Le point 2020 présente des fragilités liées aux difficultés de production en 2020. Pour permettre une comparaison temporelle, les indicateurs d'inégalité ont été rétro-polés et chaînés de 1996 à 2020.

**Lecture :** En 2021, l'indice de Gini des niveaux de vie avant redistribution est de 0,373.

**Champ :** France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Sources :** Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétro-polées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2021.

À l'autre extrémité de l'échelle des niveaux de vie, la part des revenus avant redistribution perçue par les 1 % des personnes les plus aisées est passée de 6,3 % en 2004 à 7,7 % en 2021 ► **figure 3**. Celle des 0,1 % les plus aisées est passée de 1,7 % à 2,6 % de la masse des revenus déclarés.

Cette progression des très hauts revenus déclarés est portée à la fois par une augmentation de la part des revenus d'activité perçus par les actifs les mieux rémunérés, et par la forte hausse des revenus du patrimoine, en particulier des revenus mobiliers. Selon les données des comptes nationaux, les dividendes reçus par les ménages ont été multipliés par cinq entre 1996 et 2021. Cette hausse s'explique en partie par des évolutions de la fiscalité, notamment l'adoption en 2018 du prélèvement forfaitaire unique qui a rendu plus attractive la distribution de dividendes pour les entreprises [Lefebvre *et al.*, 2020 ; Bach *et al.*, 2019]. Les dividendes reçus par les ménages ont augmenté de 41 % entre 2017 et 2019. Concernant les revenus d'activité, dans le secteur privé, la part de la masse salariale détenue par les 1 % des salariés les mieux rémunérés a augmenté de 0,2 point entre 2008 et 2017 et de 1,0 point entre 1998 et 2017 passant de 7 % à 8 % [Berger, Bonnet, 2020]. De plus, les revenus avant redistribution des très hauts revenus sont constitués d'une grande part de revenus du patrimoine : environ 35 % pour les 1 % les plus aisés et plus de 50 % pour les 0,1 % [Cazenave-Lacrouz, 2018] ► **fiche 1.10**.

### ► 3. Part des revenus déclarés par UC pour les plus aisés

en %

Catégorie de personnes les plus aisées	2004	2006	2008	2010	2012 <sup>1</sup>	2014 <sup>2</sup>	2016	2018	2020	2021
Les personnes entre le 9 <sup>e</sup> décile et le 99 <sup>e</sup> centile	20,7	20,7	20,6	20,4	20,5	20,4	20,4	20,5	20,5	20,4
Les 0,9 % suivantes	4,6	4,8	4,9	4,8	5,0	4,8	4,8	5,1	5,0	5,1
Les 0,1 % les plus aisées	1,7	1,9	2,0	2,0	2,0	1,7	1,8	2,3	2,2	2,6
<b>Les 1 % les plus aisés</b>	<b>6,3</b>	<b>6,7</b>	<b>6,9</b>	<b>6,8</b>	<b>7,0</b>	<b>6,5</b>	<b>6,6</b>	<b>7,4</b>	<b>7,1</b>	<b>7,7</b>

1 Rupture de série en 2012 avec le début d'utilisation de la source Filosofi.

2 Rupture de série en 2013. À partir de cette année, la mesure du revenu dans Filosofi est plus complète. Les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé trois enfants ou plus, ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé, sont désormais comptabilisés dans le revenu déclaré. De plus, le minimum vieillesse mesuré dans Filosofi couvre l'ensemble des caisses et non plus seulement la Cnav et la CCMSA.

**Note :** Les personnes sont classées selon leur revenu déclaré par unité de consommation (UC).

**Lecture :** En 2021, les 1 % des personnes les plus aisées perçoivent 7,7 % des revenus déclarés par UC par l'ensemble des ménages.

**Champ :** France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré est strictement positif.

**Sources :** Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Revenus fiscaux localisés 2004 à 2011, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012 à 2021.

## Le système sociofiscal joue un rôle important dans la réduction des inégalités

Sur la période 2008-2021, les inégalités ont nettement augmenté avant redistribution, mais beaucoup moins une fois prise en compte la redistribution monétaire telle que mesurée usuellement. Le système sociofiscal<sup>2</sup> a donc limité la hausse des inégalités grâce à la progressivité des impôts directs (impôt sur le revenu notamment) et au ciblage des prestations sociales sous conditions de revenu ► **fiche 1.5**.

Les mesures sociofiscales ont ainsi soutenu les plus modestes. Certaines prestations – l'allocation aux adultes handicapés (AAH), l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa, ou minimum vieillesse) ou l'allocation de soutien familial (ASF) – ont fait l'objet de fortes revalorisations. Le revenu de solidarité active (RSA) et la prime d'activité ont remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI) et la prime pour l'emploi (PPE), ces évolutions venant soutenir le niveau de vie des plus modestes [Madec *et al.*, 2018]. La prime d'activité a également été revalorisée. Des aides exceptionnelles ont aussi été versées pendant la crise sanitaire liée à la Covid-19 et pendant la période de forte inflation énergétique [Buresi *et al.*, 2022].

2 La redistribution étudiée ici n'inclut pas les aides versées au titre du chèque énergie créées en 2018, ni la baisse des loyers de solidarité intervenue en 2018.

Depuis le début des années 2000, l'effet du système sociofiscal sur la réduction des inégalités s'est amplifié. En 2002, le système sociofiscal permettait de réduire le rapport interdécile D9/D1 de 32 % et le rapport interquintile des masses de 40 %. En 2021, il les réduit respectivement de 42 % et 45 %.

Finalement, après redistribution, le rapport interdécile atteint 3,41 en 2021, le rapport interquintile des masses 4,45 et l'indice de Gini 0,294 ► **figure 4**, des niveaux proches des points hauts de 2018 et de 2012 et qui évoluent peu en 2022 ► **encadré 1**.

Pour tous ces indicateurs, la réduction des inégalités serait encore plus forte en prenant en compte une redistribution dite « élargie », c'est-à-dire incluant les transferts sociaux en nature comme la santé, l'éducation, et les services publics collectifs [André *et al.*, 2023]. Avant tous transferts, les ménages aisés (dont le niveau de vie est au moins égal à 1,8 fois le niveau de vie médian) ont en 2019 un revenu par unité de consommation 18 fois plus élevé que celui des ménages pauvres, contre 3 fois après redistribution « élargie ».

### ► Encadré 1 – En 2022, niveau de vie, inégalités et pauvreté monétaire restent globalement stables

Les niveaux de vie en 2022 sont disponibles depuis juillet 2024, date à laquelle l'essentiel de cet ouvrage était déjà finalisé. Cet encadré dresse un panorama des principales évolutions constatées en 2022.

En 2022, selon les données de l'ERFS, la moitié des personnes vivant en logement ordinaire en France métropolitaine ont un niveau de vie inférieur à 2 028 euros par mois, soit 24 330 euros par an [Pen, Rousset, 2024]. Par rapport à son niveau de 2021, le niveau de vie médian est stable en euros constants. Dans un contexte de hausse de l'inflation, plusieurs dispositifs d'urgence pour protéger le pouvoir d'achat des ménages ont été mis en place tout au long de l'année, incluant des revalorisations anticipées (retraites de base et autres prestations sociales) ainsi que des mesures ciblées sur les ménages modestes. Les salariés ont également bénéficié d'une embellie sur le marché du travail. À l'opposé, l'arrêt du versement des dernières aides mises en place pour compenser les interruptions d'activité durant la crise sanitaire a notamment pesé sur le niveau de vie des indépendants.

Les inégalités de niveau de vie en France métropolitaine sont restées globalement stables en 2022, que ce soit avant ou après redistribution. Les principaux indicateurs d'inégalité se maintiennent à des niveaux élevés, proches de ceux observés en 2021 : le rapport interdécile s'établit à 3,38 (3,41 en 2021), le ratio interquintile des masses à 4,40 (4,45 en 2021) et l'indice de Gini à 0,294 (niveau inchangé par rapport à 2021).

Le seuil de pauvreté s'établit à 1 216 euros par mois en 2022, stable en euros constants par rapport à 2021. 9,1 millions de personnes vivent avec un niveau de vie inférieur à ce seuil en 2022, soit 14,4 % de la population, un niveau proche de celui de 2021. L'intensité de la pauvreté, c'est-à-dire l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, a fortement fluctué depuis 2020. L'indicateur a reculé en 2022, passant de 20,2 % en 2021 à 19,3 %. Plusieurs mesures exceptionnelles destinées à aider les ménages à faire face à l'inflation ont été mises en œuvre, dont certaines ciblées sur les ménages modestes : prime exceptionnelle de rentrée, indemnité inflation ou encore revalorisation anticipée au 1<sup>er</sup> juillet 2022 de certaines prestations sociales et minima sociaux [Abdouni *et al.*, 2023]. Les populations les plus exposées au risque de pauvreté monétaire demeurent les chômeurs (35,3 %), les familles monoparentales (31,4 %), les couples avec trois enfants ou plus (24,6 %) et les enfants de moins de 18 ans (20,4 %). La revalorisation de l'allocation de soutien familiale (ASF) intervenue en novembre 2022 contribue toutefois à soutenir le niveau de vie des familles monoparentales les plus modestes dès 2022. Son effet sera pleinement visible à partir de 2023.

#### ► 4. Indicateurs sur le niveau de vie de 1996 à 2021

en euros constants de 2021

Indicateur	1996	2006	2009	2012	2015	2018	2021
<b>Niveau de vie</b>							
Moyenne	20 960	24 490	25 390	25 270	25 040	25 540	26 610
1 <sup>er</sup> décile (D1)	9 790	11 570	11 920	11 520	11 680	11 710	12 290
Médiane (D5)	18 640	21 230	22 110	21 800	21 900	22 240	23 160
9 <sup>e</sup> décile (D9)	34 360	39 400	41 000	40 920	40 520	40 990	41 870
<b>Rapport interdécile (D9/D1)</b>	<b>3,51</b>	<b>3,41</b>	<b>3,44</b>	<b>3,55</b>	<b>3,47</b>	<b>3,50</b>	<b>3,41</b>
<b>Masse de niveau de vie détenue (en %)</b>							
Part des 20 % les plus modestes (S20)	9,0	9,1	9,0	8,7	9,0	8,8	8,6
Part des 40 % les plus modestes (S40)	23,0	22,9	22,8	22,3	22,8	22,5	22,3
Part des 20 % les plus aisés (100-S80)	36,7	38,1	37,9	38,6	37,8	38,2	38,3
Part des 10 % les plus aisés (100-S90)	22,3	24,1	23,8	24,4	23,6	24,2	24,4
<b>Ratio</b>							
(100-S90)/S40 (Indice de Palma)	0,97	1,05	1,04	1,09	1,04	1,08	1,09
(100-S90)/S50	0,71	0,78	0,77	0,80	0,76	0,79	0,80
(100-S80)/S20	4,08	4,19	4,21	4,44	4,20	4,34	4,45
<b>Indice de Gini</b>	<b>0,274</b>	<b>0,286</b>	<b>0,286</b>	<b>0,295</b>	<b>0,285</b>	<b>0,290</b>	<b>0,294</b>

**Note :** Pour permettre une comparaison temporelle, les indicateurs de niveau de vie et d'inégalité ont été rétopolés et chaînés de 1996 à 2020. Une figure similaire incluant l'année 2022 et avec des montants exprimés en euros constants de 2022 est disponible dans les données complémentaires téléchargeables sur insee.fr.

**Lecture :** En 2021, les 20 % les plus modestes disposent de 8,6 % de la masse de l'ensemble des niveaux de vie (S20) et les 20 % les plus aisés de 38,3 % (100-S80), soit 4,45 fois plus.

**Champ :** France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Sources :** Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétopolées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2021.

#### En France métropolitaine, le taux de pauvreté se stabilise à un niveau relativement élevé par rapport aux 25 dernières années

En 2021, selon le dispositif ERF5, en France métropolitaine et pour les personnes vivant en logement ordinaire, le **taux de pauvreté** monétaire s'établit à 14,5 % de la population, représentant 9,1 millions de personnes pauvres ► **figure 5**. Il se maintient à un niveau relativement élevé en 2022 (14,4 %)

► **encadré 1**. Une personne est considérée comme pauvre si son niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**, fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian en France métropolitaine. En 2021, ce seuil correspond à un revenu disponible de 1 158 euros mensuels pour une personne seule, de 1 737 euros par mois pour un couple sans enfant et de 2 432 euros par mois pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans<sup>3</sup>.

#### ► 5. Indicateurs de pauvreté au seuil de 60 % du niveau de vie médian

Indicateur de pauvreté	1996	2001	2006	2011	2016	2021
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	8 003	7 583	7 651	8 637	8 469	9 117
Taux de pauvreté (en %)	14,3	13,2	13,0	14,3	13,7	14,5
Seuil de pauvreté (en euros 2021 par mois)	932	1 010	1 061	1 100	1 105	1 158
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros 2021 par mois)	741	823	857	877	884	924
Intensité de la pauvreté (en %)	20,5	18,5	19,2	20,3	20,0	20,2

**Note :** Pour permettre une comparaison temporelle, les indicateurs de pauvreté ont été rétopolés et chaînés de 1996 à 2020. Une figure similaire incluant l'année 2022 et avec des montants exprimés en euros constants de 2022 est disponible dans les données complémentaires téléchargeables sur insee.fr.

**Lecture :** En 2021, le taux de pauvreté est de 14,5 % en France métropolitaine.

**Champ :** France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Sources :** Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétopolées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2021.

<sup>3</sup> En euros de 2023, c'est-à-dire en tenant compte de l'augmentation du niveau des prix entre 2021 et 2023, ces montants s'élèvent respectivement à 1 280, 1 920 et 2 680 euros par mois.

Depuis 2011, le taux de pauvreté oscille entre 13,5 % et 14,5 %. Même si cette fourchette est assez resserrée, le taux de pauvreté atteint donc en 2021 et 2022 un niveau parmi les plus élevés de la dernière décennie, proche des points hauts de 2018 et 2019. Ces deux années-là, la baisse des allocations logement induite par la réforme de la réduction du loyer de solidarité a contribué à diminuer le niveau de vie des ménages les plus modestes et à augmenter la pauvreté. Cette baisse des allocations logement est neutralisée par une baisse de loyers équivalente dans le parc social, mais cette dernière n'est pas prise en compte dans le niveau de vie [Delmas, Guillauneuf, 2020].

Auparavant, le taux de pauvreté avait fortement diminué entre 1996 et 2004, passant de 14,3 % à 12,4 %, avant de remonter entre 2005 et 2011. Il avait atteint en 2004 son plus bas niveau depuis le milieu des années 1970. Le taux de pauvreté avait fortement baissé entre le milieu des années 1970 et le milieu des années 1980, en particulier parmi les retraités et les indépendants [Blasco, Labarthe, 2018] ► **fiche 1.7**. Le niveau de vie des retraités les plus modestes a augmenté avec l'arrivée à la retraite de générations ayant bénéficié de durées de cotisation plus longues grâce notamment à la participation croissante des femmes au marché du travail, mais aussi à un système de retraite plus généreux. Pour les indépendants, la cause en est la forte diminution au sein de cette population de la part des exploitants agricoles dont les niveaux de vie sont nettement plus faibles que la moyenne [Insee, 2024].

### ► Encadré 2 – La proportion de personnes en situation de privation matérielle et sociale a augmenté en 2022 et se stabilise à un niveau élevé en 2023

La pauvreté est un concept multidimensionnel : l'insuffisance de revenus en est un aspect, qu'il est utile de compléter par des indicateurs non monétaires reposant sur les conditions de vie. Pour appréhender ces dimensions, l'Union européenne a défini un indicateur de pauvreté complémentaire à celui de pauvreté monétaire. Sont considérées en situation de privation matérielle et sociale les individus qui, par manque de moyens financiers, sont confrontés à au moins cinq difficultés parmi une liste de treize (comme pouvoir chauffer son logement à la bonne température, s'acheter des vêtements neufs, accéder à Internet ou se réunir avec des amis au moins une fois par mois). Début 2023, en France hors Mayotte, 9 millions de personnes, soit 13,6 % des personnes vivant en logement ordinaire, sont en situation de privation matérielle et sociale [Gleizes, Solard, 2024]. La privation matérielle et sociale a atteint un point haut depuis 2013 (première année où elle a été mesurée), avec un niveau proche de celui observé en 2022, année où les privations ont fortement augmenté ► **fiche 1.8**. Elle se maintient à ce niveau relativement élevé en 2023. Ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue d'un montant de 1 000 euros et ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances hors de son domicile sont les deux difficultés les plus fréquemment mentionnées, tandis que la privation d'accès à Internet est plus rare.

### ► Encadré 3 – Une personne sur cinq vivant en France métropolitaine se considère comme pauvre

En 2022, 19 % des personnes âgées de 18 ans ou plus résidant en France métropolitaine se considèrent comme pauvres selon le Baromètre d'opinion de la Drees [Drees, 2023b] ; cette proportion a fortement augmenté depuis 2015 (12 %). Par ailleurs, 89 % des enquêtés pensent que la pauvreté a augmenté au cours des cinq dernières années, une proportion en augmentation depuis 2004 (81 %).

En 2022, les répondants évaluaient en moyenne à 1 980 euros le revenu mensuel minimum pour vivre pour une personne seule, un niveau qui équivaut presque au niveau de vie médian (2 028 euros) et qui est bien supérieur au seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian (1 216 euros) mesuré cette année-là. Selon l'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux (BMS) de 2018 de la Drees, les personnes bénéficiaires de minima sociaux plaçaient ce revenu mensuel minimum à un niveau un peu plus faible (1 370 euros en 2018, contre 1 760 euros pour l'ensemble de la population), mais qui reste supérieur au seuil de pauvreté de cette année (1 077 euros en 2018).

En 2021, le niveau de vie médian des personnes pauvres est de 924 euros par mois. L'**intensité de la pauvreté**, c'est-à-dire l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, s'élève à 20,2 % en 2021<sup>4</sup>. En 2022, elle diminue pour atteindre 19,3 %. Avec la crise de 2008, elle avait augmenté de 2 points entre 2008 et 2012 pour atteindre près de 22 % en 2012. Puis, elle a baissé fortement en 2013 avant de se stabiliser autour de 20 % jusqu'en 2019, et fluctue plus fortement depuis 2020.

## Les chômeurs, les familles monoparentales et les enfants particulièrement exposés à la pauvreté

En 2021, les salariés ont, parmi les actifs, le taux de pauvreté le plus faible (6,3 %). Le taux de pauvreté des chômeurs est plus de cinq fois plus élevé (35,1 %) ► **fiche 1.15**. Les indépendants sont également beaucoup plus exposés que les salariés au risque de pauvreté (14,6 %), même si ce risque baisse depuis 1996. La situation des indépendants est toutefois difficile à appréhender par l'approche monétaire : une partie de leurs dépenses de consommation peut être intégrée directement dans les comptes de leur société ou de leur exploitation agricole (dépenses d'énergie ou de logement par exemple).

Le taux de pauvreté des retraités vivant à domicile (10,9 %) demeure en dessous de la moyenne nationale en 2021, mais il augmente progressivement depuis 2014 (point bas à 8,1 %). Plus globalement, les pensions de retraite sont souvent supérieures au seuil de pauvreté et les retraités disposant d'une pension faible peuvent bénéficier de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Apsa, ou minimum vieillesse) dont le montant s'élève en moyenne en 2021 à 907 euros par mois pour une personne seule, et qui peut être complétée par des aides au logement pour les ménages locataires ► **fiche 1.14**. Néanmoins, depuis 2014, les pensions de retraite progressent un peu plus lentement que les revenus d'activité, entraînant mécaniquement une augmentation du taux de pauvreté des retraités. La pension nette moyenne représentait 66 % du revenu d'activité net moyen en 2014, contre 62 % en 2021 [Drees, 2023a] du fait notamment de mesures de gel ou de sous-indexation des pensions de retraite.

Avec un taux de pauvreté de 32,3 % en 2021, les familles monoparentales sont la catégorie de ménages la plus exposée à la pauvreté. Le taux de pauvreté est également plus élevé que la moyenne pour les personnes seules de moins de 65 ans (18,7 %) et pour les couples de trois enfants ou plus (25,5 %) [Blasco, Labarthe, 2018]. À l'inverse, le taux de pauvreté est le plus faible pour les couples sans enfant (7,0 %), avec un seul enfant (7,6 %) ou avec deux enfants (9,0 %), et les couples dont la **personne de référence** a plus de 65 ans (6,6 %) ► **fiche 1.11**. Les taux de pauvreté élevés pour les familles monoparentales et pour les familles nombreuses se reflètent dans un fort risque de pauvreté parmi les enfants de moins de 18 ans (20,6 %) ► **fiche 1.13**.

## En prenant en compte les communautés, les habitations mobiles, les sans-domicile et les étudiants, environ 11,2 millions de personnes seraient en situation de pauvreté en France

En 2021, 9,1 millions de personnes sont pauvres en France métropolitaine d'après l'ERFS. Ce chiffre porte sur le champ des ménages vivant dans un logement ordinaire, qui ont déclaré un revenu positif ou nul à l'administration fiscale et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Dans les départements d'outre-mer (DOM), le niveau de vie médian est plus faible que celui observé en France métropolitaine [Audoux *et al.*, 2020]. L'inclusion de ces territoires dans le calcul de la pauvreté pour la France entière conduit à diminuer le niveau de vie médian par rapport à son niveau en France métropolitaine, et donc à abaisser le seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian. Le nombre de personnes en situation de pauvreté est alors estimé à 10,4 millions de personnes en France hors Mayotte, selon cette fois-ci l'enquête SRCV qui, à la différence de l'ERFS, couvre, outre la France métropolitaine, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion, ainsi que les ménages dont

<sup>4</sup> Autrement dit, le niveau de vie médian des personnes pauvres représente 79,8 % (=100-20,2) du seuil de pauvreté.



la personne de référence est étudiante. Par ailleurs, il est possible d'estimer à 220 000 le nombre de personnes pauvres à Mayotte<sup>5</sup>, selon l'enquête Budget de famille et les estimations de population.

Les enquêtes usuelles de la statistique publique couvrent les personnes vivant en logement ordinaire. Toutefois, il est possible d'estimer à partir d'autres sources la pauvreté parmi les autres personnes : celles qui vivent en habitation mobile, en communauté et les sans-abris [Blasco, Picard, 2021].

Environ 100 000 personnes vivent en habitation mobile en 2021 selon les chiffres du recensement. Selon l'enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux, la quasi-totalité d'entre eux perçoivent le revenu de solidarité active dont le montant est inférieur au seuil de pauvreté.

Le nombre de personnes **sans domicile** peut être estimé à environ 300 000, d'après un ensemble de sources (enquête auprès des établissements de service en faveur des adultes et familles en difficulté sociale 2020-2021, recensement de la population, système d'information du service intégré d'accueil et d'orientation). Cette estimation sera précisée fin 2026 en s'appuyant sur les résultats de la prochaine édition de l'enquête Sans Domicile. Une partie des personnes sans domicile (environ 100 000) sont hébergées dans des logements ordinaires mis à disposition par des associations et sont donc interrogées dans les enquêtes annuelles usuelles. Les autres personnes sans domicile, environ 200 000, sont hébergées dans des structures spécialisées, dans des chambres d'hôtels mises à disposition ou sont sans abri. Elles sont toutes considérées comme étant en situation de pauvreté.

Enfin, 1,2 million de personnes résident dans des communautés, pour des raisons de santé (Ephad, établissements de soin, etc.), en raison de leur activité professionnelle (casernes, gendarmeries, foyers de travailleurs, internats, cités universitaires, etc.) ou pour d'autres raisons (établissements pénitentiaires, communautés religieuses, etc). Environ 280 000 personnes vivraient sous le seuil de pauvreté dans des communautés d'après des estimations fondées sur diverses enquêtes.

Au total, le nombre de personnes pauvres peut être estimé à 11,2 millions en France en 2021. Environ 2 millions d'entre elles seraient en situation de grande pauvreté. Elles cumulent faiblesse des revenus (avec un niveau de vie inférieur à 50 % de la médiane) et une **privation matérielle et sociale sévère** ► **fiche 1.9.**

## Davantage d'inégalités et de pauvreté dans les zones densément peuplées

En 2021, les niveaux de vie médians sont les plus élevés à Paris, et dans les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines (plus de 28 000 euros par an). En dehors de l'Île-de-France, ce niveau n'est atteint qu'en Haute-Savoie, où résident de nombreux travailleurs transfrontaliers. À l'inverse, les niveaux de vie médians sont les plus faibles en Seine-Saint-Denis et dans les DOM (moins de 20 000 euros par an) ► **fiche 1.21.**

Le taux de pauvreté est relativement faible dans les départements de la façade atlantique (moins de 13 %). La proportion de personnes pauvres est à l'inverse la plus forte dans les DOM, le nord de la France (Aisne, Ardennes, Nord, Pas-de-Calais), le Val d'Oise, en Seine-Saint-Denis, mais également dans les départements de la façade méditerranéenne (Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, Gard, Bouches-du-Rhône, Vaucluse).

Les inégalités au sein des territoires augmentent avec le **niveau de densité des communes**. Les territoires ruraux ont un rapport interquintile des masses très en dessous des moyennes nationales ► **figure 6.** Le taux de pauvreté est plus faible dans les ceintures urbaines, dans les territoires ruraux périurbains et dans les communes urbaines en dehors des centres urbains. À l'inverse, dans les grands centres urbains, notamment celui de Paris, le rapport interquintile des masses est élevé. En effet, les plus aisés [Robin, Guevara, 2020] et les plus pauvres résident davantage dans les grandes villes [Gerardin, 2023 ; Antunez, Damperon, 2024, dans cet ouvrage]. Le taux de pauvreté y est très supérieur à la moyenne nationale (19,1 %) ► **fiche 1.22.**

<sup>5</sup> Ce chiffre est obtenu en multipliant la population de 2021 issue des estimations de population par le taux de pauvreté calculé à partir de l'enquête Budget de famille de 2017 (en référence au seuil de pauvreté national).

## ► 6. Inégalités et taux de pauvreté en 2021 selon le type de commune de résidence

Type de commune	Taux de pauvreté à 60 % (en %)	Intensité de la pauvreté (en %)	Répartition de la population pauvre (en %)	Rapport interquintile des masses	Répartition de la population (en %)
<b>Territoires urbains</b>	<b>17,4</b>	<b>21,1</b>	<b>75,8</b>	<b>5,05</b>	<b>66,5</b>
Grands centres urbains	19,1	22,0	46,4	5,73	37,2
Centres urbains intermédiaires	19,9	20,7	16,9	4,32	12,9
Autres communes urbaines (ceintures urbaines et communes urbaines hors des centres urbains)	11,7	19,6	12,5	4,07	16,4
<b>Territoires ruraux</b>	<b>11,0</b>	<b>18,7</b>	<b>24,2</b>	<b>3,51</b>	<b>33,5</b>
Rural périurbain	9,0	18,2	11,7	3,42	19,9
Rural non périurbain	14,0	19,3	12,4	3,58	13,6
<b>Ensemble</b>	<b>15,3</b>	<b>20,9</b>	<b>100,0</b>	<b>4,51</b>	<b>100,0</b>

**Note :** La pauvreté est mesurée au seuil de 60 % du niveau de vie médian de France métropolitaine.

**Lecture :** En 2021, dans les grands centres urbains, le taux de pauvreté est de 19,1 %.

**Champ :** France métropolitaine, Martinique et La Réunion, personnes appartenant à des ménages fiscaux vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré est strictement positif.

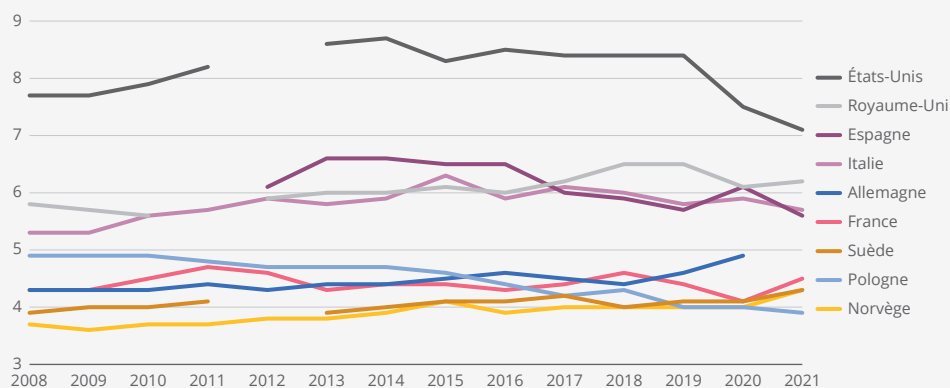
**Source :** Insee, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021.

## Moins d'inégalités en France que dans la plupart des autres pays de l'OCDE

D'après l'OCDE, en 2021, en **parité de pouvoir d'achat (PPA)**, le **revenu disponible brut (RDB) des ménages** par habitant est en France équivalent à celui de l'Italie et du Royaume-Uni. Il est nettement plus bas en Espagne (de 17 % par rapport à la France) et en Pologne (de 31 %). Il est en revanche plus élevé en Allemagne (de 11 %), et encore plus aux États-Unis (de 69 %)⁶.

Les inégalités de niveau de vie sont relativement faibles en France par rapport aux autres pays de l'OCDE. En 2021, le rapport interquintile des masses est près de 60 % plus élevé aux États-Unis et il est de 25 à 40 % plus élevé au Royaume-Uni, en Italie ou en Espagne ► **figure 7**. Les inégalités en France sont à un niveau proche de l'Allemagne, mais plus élevées que dans les pays scandinaves ou dans certains pays d'Europe de l'Est comme la Pologne ► **fiche 1.19**.

## ► 7. Rapport interquintile des masses de niveaux de vie dans plusieurs pays de l'OCDE depuis 2008



**Note :** Avant 2012, les données utilisent une définition légèrement différente des revenus pour certains pays : la France, l'Allemagne et les États-Unis. Pour la France, les données présentent plusieurs ruptures de séries : 2010, 2012 et 2020.

**Lecture :** En 2021, aux États-Unis, le rapport interquintile (100-S80)/S20 des masses de niveaux de vie des ménages atteint 7,1, contre 4,3 en Norvège.

**Champ :** Ménages vivant en Allemagne, Espagne, États-Unis, Italie, Pologne, Royaume-Uni ou Suède. Pour la France, ménages vivant dans un logement ordinaire de France métropolitaine.

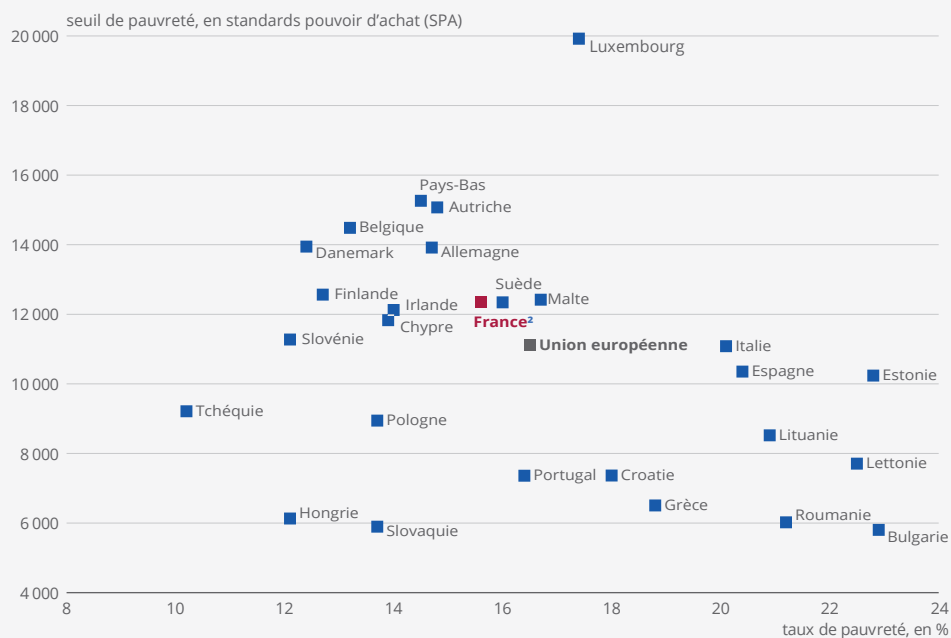
**Source :** OCDE, extraction du 30/05/2024.

6 Certaines spécificités institutionnelles peuvent fausser ces comparaisons. Des dépenses comme l'éducation ou la santé peuvent être plus ou moins prises en charge par les administrations publiques en contrepartie d'impôts acquittés par les ménages.

Hors UE, les pays utilisent des méthodes différentes pour calculer la pauvreté, ce qui rend peu pertinentes les comparaisons internationales de taux de pauvreté au-delà du périmètre de l'Union européenne. Les pays de l'Union européenne ont en effet construit une enquête et une méthodologie statistique harmonisées (le dispositif EU-SILC<sup>7</sup>) qui permet de produire des statistiques comparables au niveau européen ► [sources et méthodes](#).

En 2021, selon le dispositif statistique harmonisé au sein des pays européens (EU-SILC), le taux de pauvreté de la France au seuil de 60 % du niveau de vie médian national s'élève à 15,6 % de la population vivant en logement ordinaire, contre 16,5 % en moyenne dans l'UE ► [figure 8](#). La France se situe dans une position intermédiaire ► [fiche 1.20](#). La Finlande, le Danemark et la Belgique ont des taux de pauvreté plus faibles, de même que certains pays d'Europe de l'Est (la Tchéquie, la Hongrie, la Slovaquie et la République tchèque). Cependant, la mesure de la pauvreté est difficilement comparable entre ces derniers et la France car les seuils de pauvreté, qui sont calculés pour chaque pays en référence au niveau de vie médian national, y sont très en-deçà (plus de deux fois plus faibles en [standards de pouvoir d'achat \(SPA\)](#) pour la Hongrie et la Slovaquie). En Espagne et en Italie, le taux de pauvreté est nettement supérieur à celui de la France. En Allemagne et aux Pays-Bas, il est plus faible d'environ 1 point. ●

## ► 8. Seuil et taux de pauvreté dans l'Union européenne en 2021<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie national médian. L'année retenue ici (2021) correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de l'enquête *Statistics on income and living conditions* (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat (2022).

<sup>2</sup> Les données pour la France diffèrent de celles usuellement utilisées pour l'analyse de la pauvreté en France. Ici, les différents indicateurs sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens.

**Lecture :** En 2021, le taux de pauvreté en Autriche est de 14,8 % et le seuil de pauvreté de 15 072 SPA.

**Champ :** Ménages vivant dans un logement ordinaire des 27 pays de l'Union européenne.

**Source :** Eurostat, dispositif EU-SILC, extraction du 31/12/2023.

**Auteur :**  
Henri Martin (Insee)

<sup>7</sup> *European Union Statistics on Income and Living Conditions*.

## ► Sources et méthodes

Des précisions sont disponibles dans l'annexe Sources et méthodes de cet ouvrage.

### Les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)

La majeure partie des statistiques présentées ici sont tirées des **enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)**, privilégiées par l'Insee pour le calcul des niveaux de vie et disponibles annuellement depuis 2005. À l'aide d'un appariement anonymisé, cette enquête recueille pour un échantillon de ménages représentatifs de la France métropolitaine issu de l'enquête Emploi de l'Insee, les déclarations fiscales et les prestations sociales perçues. Le champ retenu est celui des personnes vivant en France métropolitaine, dans un logement ordinaire dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il exclut donc notamment les personnes résidant en institution (Ehpad, cités universitaires, foyers de travailleurs, etc.) ainsi que les personnes sans abri. En 2021, l'échantillon de l'enquête compte environ 43 000 ménages et couvre une population de 63 millions de personnes.

Depuis 2005, la mesure des revenus dans les ERFS a fait l'objet d'améliorations qui génèrent plusieurs ruptures de séries. Les niveaux présentés dans cet ouvrage ne sont donc pas directement comparables à ceux publiés lors des éditions antérieures. En 2021, l'ERFS s'est adaptée à la nouvelle enquête Emploi [Insee, 2021] et la chaîne de production a été refondue [Insee, 2023]. Un travail spécifique d'évaluation des ruptures de mesures a été conduit afin de proposer des séries historiques cohérentes. Par ailleurs, la mesure des niveaux de vie a été fortement perturbée par la crise sanitaire en 2020, rendant les estimations fragiles [Garnero, Guillaneuf, 2022] : les chiffres de l'année 2020 sont donc peu commentés.

### Le dispositif Filosofi

Depuis 2012, le dispositif **Filosofi** remplace les anciens dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL) et Revenus disponibles localisés (RDL). Les données issues de Filosofi proviennent du rapprochement des données fiscales (les déclarations de revenus des personnes physiques, la taxe d'habitation et le fichier d'imposition des personnes) fournies à l'Insee par la Direction générale des finances publiques (DGFiP) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations : la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), la caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Elles sont complétées par des imputations de certains revenus financiers selon une méthodologie proche de celle de l'ERFS. Les statistiques sont produites sur le champ de la France métropolitaine jusqu'en 2014 et avec la Martinique et La Réunion à partir de 2015. Le champ couvert est celui des ménages fiscaux qui vivent dans un logement ordinaire, c'est-à-dire ayant rempli au moins une déclaration de revenus et imposables au titre de la taxe d'habitation.

Le dispositif Filosofi est utilisé pour produire des statistiques au niveau infranational en raison de son exhaustivité. Cependant, sur le plan national, l'ERFS reste la source de référence pour les distributions et les inégalités de niveaux de vie, et pour la pauvreté. En effet, l'enquête Emploi permet une meilleure imputation des revenus financiers non fiscalisés et de mieux relier le logement et l'individu. De plus, les données de l'ERFS sont réropolées à méthodologie identique (cf. supra), contrairement à celles de Filosofi, ce qui permet d'avoir une profondeur historique plus importante dans l'ERFS.

### L'enquête SRCV et le dispositif EU-SILC

Les **Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV)** sont la partie française du système de statistiques communautaires *European Union Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC). Les statistiques françaises sont collectées annuellement sous la forme d'une enquête en panel. Ce panel a connu une refonte importante en 2020 pour tenir compte du nouveau règlement européen. Chaque année, 17 500 ménages sont interrogés, dont environ 4 500 nouveaux. Les ménages et individus sont interrogés quatre années consécutives (échantillon rotatif renouvelé par quart). Depuis 2022, le champ couvre, outre la France métropolitaine, les quatre départements d'outre-mer historiques (Guadeloupe, Martinique, Guyane, et La Réunion).

Si le dispositif SRCV répond à un objectif de comparaison européenne, l'ERFS reste la source de référence en France métropolitaine sur les revenus compte tenu de la plus grande taille de son échantillon (43 000 ménages en 2021 pour ERFS, contre 17 500 pour SRCV). L'ERFS présente de plus l'avantage de fournir des évolutions sur plus longue période que SRCV. Les différences de niveau ou d'évolution entre les deux sources s'expliquent essentiellement par des différences de champ géographique de l'enquête, de champ de diffusion (certains ménages pour lesquels la mesure des niveaux est jugée trop fragile comme les ménages étudiants sont exclus du champ de diffusion de l'ERFS), de revenus pris en compte (inclusion par exemple des bourses ou de la taxe foncière collectées dans l'enquête SRCV) et enfin par l'aléa statistique, les deux enquêtes reposant toutes deux sur un échantillon.

## ► Définitions

Des précisions sont disponibles dans l'annexe Sources et méthodes de cet ouvrage.

Dans les enquêtes sur les Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), le **ménage** désigne l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Le ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Dans les autres sources, il peut avoir une définition différente.

Le **logement ordinaire** est un logement défini par opposition à un logement en résidence offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées, foyers de travailleurs, etc.). Les personnes vivant en habitation mobile et les sans-abris ne font pas partie de la population vivant en logement ordinaire.

Le **revenu disponible** (enquêtes auprès des ménages) est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Ces derniers incluent l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG), la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS) et les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. Il comprend une partie du solde des transferts entre ménages.

En comptabilité nationale, le **revenu disponible brut des ménages (RDB)** comprend l'ensemble des revenus d'activité, des revenus de la propriété et des revenus fonciers (y compris les revenus locatifs imputés aux ménages propriétaires du logement qu'ils occupent). À ces revenus s'ajoutent principalement les prestations sociales en espèces reçues par les ménages, ainsi que les variations des droits à pension, tandis que les cotisations sociales et les impôts versés sont retranchés. Le revenu disponible est dit « brut » lorsque la consommation de capital fixe (usure du capital fixe comme les logements que détiennent les ménages) ne lui est pas soustraite. Le RDB diffère sur certains points du revenu disponible évalué à partir des enquêtes auprès des ménages.

Le **pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages (RDB)** est calculé en rapportant l'évolution du RDB des ménages à celle de l'indice des prix à la consommation finale des ménages. Le pouvoir d'achat du RDB par unités de consommation est calculé en rapportant l'évolution du pouvoir d'achat du RDB à celle du nombre d'unités de consommation.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'**unités de consommation (UC)**. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différentes, le revenu est rapporté au nombre d'UC. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Les **inégalités avant redistribution** sont calculées à partir du **niveau de vie avant redistribution**. Celui-ci est défini ici comme l'ensemble des revenus du ménage avant paiement des impôts directs (mais nets de cotisations sociales) et perception des prestations sociales, hors revenus de remplacement, par UC. Il comprend ainsi les revenus d'activité (salaires et revenus mixtes des indépendants), les revenus de remplacement (pensions de retraite et d'invalidité, indemnités au titre de la maladie, allocations chômage, etc.) et les revenus du patrimoine (fonciers ou financiers). Il tient aussi compte des revenus compensatoires des pertes d'activité (activité partielle pour les salariés et fonds de solidarité pour les entreprises, les indépendants et les entrepreneurs) qui ont été importants au cours des années 2020 et 2021 pendant la crise sanitaire.

Les **impôts directs** sont des impôts dont la charge pèse directement sur les agents économiques. Les impôts directs regroupent ici l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG), la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS), et les prélèvements sur les revenus du patrimoine.

Les **prestations sociales** regroupent :

- les prestations sociales contributives accordées en contrepartie de cotisations et qui correspondent à un revenu de remplacement (pensions de retraites et d'invalidité, indemnités chômage, indemnités maladie) ;
- et les prestations sociales non contributives : prestations familiales, prestations logement, minima sociaux (revenu de solidarité active, allocation aux adultes handicapés, allocations permettant d'atteindre le minimum vieillesse), prime d'activité, prestations exceptionnelles comme l'indemnité inflation.

En ordonnant une distribution de revenus, de niveaux de vie, etc., les **déciles** (notés généralement de D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. Les **centiles** (notés généralement de C1 à C99) la partagent en cent parties d'effectifs égaux. La **médiane** (D5 ou C50) partage la population en deux sous-populations égales.

Le **rapport interdécile D9/D1** est calculé comme le rapport entre le 9<sup>e</sup> décile et le 1<sup>er</sup> décile. Il met en évidence l'écart entre le revenu (ou le niveau de vie) plancher des 10 % des ménages les plus aisés et le revenu plafond des 10 % des ménages les plus modestes.

Le **ratio (100-S80)/S20**, aussi nommé rapport interquintile des masses de niveau de vie, rapporte la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % des personnes les plus aisées à celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres. C'est un indicateur de concentration des niveaux de vie.

L'**indice (ou coefficient) de Gini** est un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême). Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

Le **taux de pauvreté** est le pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Pour la pauvreté monétaire, le **seuil de pauvreté** est calculé, au niveau national, comme étant égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes.

L'**intensité de la pauvreté** permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Elle est mesurée comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, rapporté au seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite « intense », au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.





La **personne de référence du ménage** est déterminée à partir de l'activité et de la structure familiale du ménage. Il s'agit le plus souvent de la personne active la plus âgée.

Dans le cadre de l'enquête auprès des personnes fréquentant les lieux d'hébergement ou de restauration gratuite, une personne est qualifiée de « **sans-domicile** » un jour donné, si la nuit précédente elle a eu recours à un service d'hébergement ou si elle a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune).

L'indicateur de **privation matérielle et sociale (respectivement privation matérielle et sociale sévère)** est défini comme la part de personnes vivant en logement ordinaire ne pouvant pas couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments (respectivement sept) de la vie courante sur treize considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable.

Le **niveau de densité des communes** permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Il s'appuie sur la distribution de la population selon le découpage du territoire en carreaux de 1 km de côté. Dans sa version à sept niveaux, la grille définit sept types de communes : les grands centres urbains, les centres urbains intermédiaires, les ceintures urbaines, les petites villes, les bourgs ruraux, les communes à habitat dispersé et les communes à habitat très dispersé. La grille utilisée ici présente cinq niveaux. Elle regroupe les ceintures urbaines et les petites villes d'une part, et l'ensemble des communes rurales d'autre part (bourgs ruraux, les communes à habitat dispersé et les communes à habitat très dispersé). Au sein du rural, elle propose par ailleurs une nouvelle distinction : le croisement avec la proximité d'un pôle d'emploi via le zonage en aires d'attraction des villes permet de distinguer les communes rurales périurbaines, situées dans une aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants, des communes rurales non périurbaines, situées hors d'une aire d'attraction des villes ou dans une aire de moins de 50 000 habitants.

La **parité de pouvoir d'achat (PPA)** est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite **standards de pouvoir d'achat (SPA)**, les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même « panier » de biens et de services.

### ► Pour en savoir plus

- **Abdouni S., Buresi G., Cornet J., Delmas F., Doan Q.-C., Quennesson L., Trémoulu R.**, « Les réformes sociofiscales de 2022 augmentent le revenu disponible des ménages, en particulier des plus modestes, du fait des mesures exceptionnelles de soutien au pouvoir d'achat », *in* France Portrait social, coll. « Insee Références », édition 2023.
- **Albouy V., Jaubertie A., Rousset A.**, « En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent », Insee Première n° 1973, novembre 2023.
- **André M., Germain J.-M., Sicsic M.**, « La redistribution élargie, incluant l'ensemble des transferts monétaires et les services publics, améliore le niveau de vie de 57 % des personnes », Insee Analyses n° 88, septembre 2023.
- **Antunez K., Damperon A.**, « Qui habite dans les quartiers les plus pauvres et les plus aisés de France », *in* Revenus et patrimoine des ménages, coll. « Insee Références », édition 2024.
- **Audoux L., Mallemanche C., Prévot P.**, « Une pauvreté marquée dans les DOM, notamment en Guyane et à Mayotte », Insee Première n° 1804, juillet 2020.
- **Bach L., Bozio A., Fabre B., Guillouzoic A., Leroy C., Malgouyres C.**, « Évaluation d'impact de la fiscalité des dividendes », Rapport IPP n° 25, octobre 2019.
- **Berger E., Bonnet O.**, « Les hauts salaires dans le secteur privé – Davantage de directeurs que de traders et de footballeurs », Insee Première n° 1800, mai 2020.
- **Blanchet D., Lenseigne F.**, « Croissance économique et pouvoir d'achat des ménages en France : les principales évolutions depuis 1960 », *Economie et Statistique / Economics and Statistics* n° 510-511-512, pp. 53-68, décembre 2019.
- **Blasco J., Labarthe J.**, « Inégalités de niveau de vie et pauvreté en 2015 et sur longue période », *in* Les revenus et le patrimoine des ménages, coll. « Insee Références », édition 2018.
- **Blasco J., Picard S.**, « Environ 2 millions de personnes en situation de grande pauvreté en France en 2018 », *in* Revenu et patrimoine des ménages, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **Buresi G., Cornet J., Cornuet F., Doan Q.-C., Dufour C., Trémoulu R.**, « Les réformes sociofiscales de 2020 et 2021 augmentent le revenu disponible des ménages, en particulier pour la moitié la plus aisée », *in* France, portrait social, coll. « Insee Références », édition 2022.
- **Cazenave-Lacrouts M.-C.**, « Les très hauts revenus en 2015 : 1 % de la population perçoit 7 % des revenus et 30 % des revenus du patrimoine déclarés », *in* Les revenus et le patrimoine des ménages, coll. « Insee Références », édition 2018.
- **Delmas F., Guillaneuf J.**, « En 2018, les inégalités de niveau de vie augmentent », Insee Première n° 1813, septembre 2020.
- **Département de l'emploi et des revenus d'activité**, « L'enquête Emploi se rénove en 2021 : des raisons de sa refonte aux impacts sur la mesure de l'emploi et du chômage », Insee Analyses n° 65, juin 2021.
- **Division Revenus des ménages – Pôle Revenus fiscaux et sociaux**, « Impact de la rénovation de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux en 2021 sur la mesure des niveaux de vie, des indicateurs d'inégalité et de pauvreté », Insee Méthodes n° 145, novembre 2023.
- **Drees**, « Les retraités et les retraites », édition 2023a.
- **Drees**, « Minima sociaux et prestations sociales – Ménages aux revenus modestes et redistribution », édition 2023b.
- **Garnero M., Guillaneuf J.**, « En 2020, une mesure de la pauvreté compliquée par la crise sanitaire », Insee Analyses n° 77, octobre 2022.





- **Gerardin M.**, « Pauvreté et territoires : davantage de jeunes et de locataires du parc social dans les grandes villes, plus de retraités parmi les pauvres dans le rural », Insee Première n° 1968, octobre 2023.
- **Gleizes F., Solard J.**, « La privation matérielle et sociale en 2023 – La part des personnes en situation de privation matérielle et sociale se stabilise à un niveau élevé », Insee Focus n° 330, juillet 2024.
- **Insee**, « Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires », coll. « Insee Références », édition 2024.
- **Lefebvre M.-N., Lehmann E., Sicsic M., Zanoutene E.**, « Évaluation de la mise au barème des revenus du capital », TEPP, Rapport de recherche n° 2020-4, 2020.
- **Madec P., Malliet P., Plane M., Sampognaro R., Timbeau X.**, « Entre 2008 et 2016, les réformes sociales et fiscales ont pesé sur le revenu des ménages mais ont renforcé le rôle d'amortisseur social du système redistributif », *in* France, portrait social, coll. « Insee Références », édition 2018.
- **Martin H.**, « En 2020, malgré la crise sanitaire, le pouvoir d'achat des ménages résiste et leur épargne augmente », *in* France, portrait social, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **Robin M., Guevara S.**, « 43 % des personnes à très haut revenu habitent en Île-de-France », Insee Focus n° 192, mai 2020.
- **Pen L., Rousset A.**, « Niveau de vie et pauvreté en 2022 – Des niveaux de vie et un taux de pauvreté stables malgré une inflation élevée », Insee Première n° 2004, juillet 2024.